



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

REGIE DES DROITS DE
PLACE ET DE VOIRIE

Solliès-Pont, le 05 JUL 2021

ARRETE

Portant autorisation de stationnement pour un emménagement

N° Départ : 1091/2021/304/PST/FCH/SG/SP

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu La demande en date :

- du : **25/06/2021**,
- de **monsieur MOLLOT Sébastien**,
- pour **la société de déménagement ALL DEM**,
- pour un déménagement : **au n°8 impasse des cigalons à Solliès-Pont**,
- le **23/07/2021 de 8h00 à 18h00**.

Vu le CGCT (Code général des collectivités territoriales), article L 2212-1 et suivants,

Vu le CVR (Code de la voirie routière) et notamment l'article R 116-2,

Vu la décision municipale en date du 16/12/2016 modifiant les tarifs d'occupation du domaine public et fixant les cautions pour le prêt ou la location de salles,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

Vu les lieux ;

Considérant qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité publique, **impasse Notre Dame à Solliès-Pont** pendant l'occupation de la voirie pour un déménagement.

